



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



UNIVERSITE DE MONTPELLIER

UFR DE MÉDECINE

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1

Vu les pièces justificatives produites par M. JEAN-BAPTISTE GUILLAUME, né le 2 mars 1957 à PARIS 15EME (075), en vue de son inscription au Diplôme Interuniversitaire Hypnose médicale clinique et thérapeutique

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires
le **DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE HYPNOSE MÉDICALE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE**

est décerné à **M. JEAN-BAPTISTE GUILLAUME**

au titre de l'année universitaire 2020-2021.

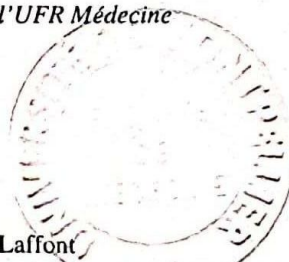
Le titulaire

La Directrice de l'UFR Médecine

Fait à Montpellier, le 22 mars 2022

*Pour le Président de l'Université de Montpellier et par délégation
La Vice-Présidente chargée de la Formation et de la Vie Universitaire*

Isabelle Laffont



Agnès Fichard Carroll

/07C4X20203528